

SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 25 février 2016, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Guy MERIGOUT, Maire, selon la convocation en date du 17 février 2016.

Martine DINCQ a été désignée secrétaire de séance.

Présents : MERIGOUT Guy, DINCQ Martine, CHALIVAT Gérard, BOOS Ludovic, BESSAGUET Anthony, LIMOUSIN Stéphane, BOYER Eliane, VAUZELLE Gérard.

Absentes : Isabelle CHEVALLIER, Sylvie GANDOIS

La séance débute par la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ponts et jours de congé exceptionnels 2016
- Demande de subvention complémentaire au conseil départemental – accessibilité de la cantine scolaire, de la mairie et de l'école
- Demande de subvention auprès de **l'Agence de l'eau** pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif et auprès **du Conseil départemental**
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement de la place de l'Eglise
- Inscription au PDIPR du sentier du bois des fées (passe sur la commune de Breuilaufa également)
- Avis du conseil municipal sur la révision de la réglementation des boisements sur Berneuil
- Avis suite à enquête publique en rapport avec la LGV : aménagement foncier forestier et agricole
- Demande de subvention au SEHV pour rénovation de l'éclairage public
- Demande de subvention pour projet culturel via le Pays du Haut Limousin dans le cadre du PACT
- Questions diverses :
 - Information du Conseil municipal de la mise à disposition de personnel et de matériel entre les communes de Berneuil et Saint-Junien-les-Combes et Berneuil et Blanzac.
 - Choix de la place PMR
 - Site web de la commune
 - Point sur le projet d'aménagement du quartier de l'église
 - Battue aux pigeons
 - Démarrage de l'archivage avec l'aide technique du Conseil départemental

2016/1-1 PONTS ET JOURS DE CONGES EXCEPTIONNELS

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Vu la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000,

Vu le décret n°2001-023 du 12 juillet 2001,

Le Conseil municipal ayant la possibilité d'octroyer des ponts et jours de congés exceptionnels aux employés communaux dans le respect de la réglementation,

Après en avoir délibéré, et sous réserve des nécessités de service, il décide à l'unanimité d'octroyer les ponts et jours de congés exceptionnels suivants :

- Le pont de l'Ascension (6 et 7 mai 2016)
- Le pont du 14 juillet (15 et 16 juillet 2016)
- Le pont de la Toussaint (31 octobre 2016)
- Le 26 décembre 2016
- Le 2 janvier 2017.

2016/2-2 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACCESSIBILITE DE LA CANTINE SCOLAIRE, DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Afin de suivre l'agenda d'accessibilité programmée de la Commune, approuvé par arrêté préfectoral du 12 novembre 2015, le Conseil municipal souhaite faire procéder aux travaux concernant la mise en accessibilité de la cantine scolaire, et finir les aménagements concernant la mairie et l'école.

L'ATEC consultée a fourni une estimation des travaux de 8000 € hors taxe, concernant la cantine scolaire et de 5 280 € hors taxe concernant la mairie et la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **5280 € hors taxe** au programme départemental (budget supplémentaire) pour l'année 2016 (soit 13 280€ au total)
- Demande l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 40% soit 2 112 € sur le budget supplémentaire.
Concernant la cantine, la demande a été faite pour 3200 € au budget primitif, soit un total de 5312€ de subvention départementale
 - La subvention de l'Etat évaluée à 25% soit 3 320 €
 - Les fonds propres de la commune pour la part restante de 4 648 €.

2016/3-3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La commune a signé la Charte « zéro pesticide » en juillet dernier et souhaite avancer dans la démarche. Suite au diagnostic réalisé par la FREDON, des méthodes ont été préconisées, et notamment l'acquisition de matériel adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'acquérir le matériel adapté de type desherbeuse mécanique pour un montant de 6290.00 € HT,
- Demande à l'agence de l'eau l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention de l'agence de l'eau évaluée à 40% soit 2516.00 €
 - La subvention du Conseil départemental évaluée à 25%, soit : 1572.50€
 - Les fonds propres de la commune soit 2201.50 € sur le prix hors taxe.

2016/4-4 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La commune a signé la Charte « zéro pesticide » en juillet dernier et souhaite avancer dans la démarche. Suite au diagnostic réalisé par la FREDON, des méthodes ont été préconisées, et notamment l'acquisition de matériel adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'acquérir le matériel adapté de type desherbeuse mécanique pour un montant de 6290.00 € HT,
- Demande au Conseil départemental l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention de l'agence de l'eau évaluée à 40% soit 2516.00€
 - La subvention du Conseil départemental évaluée à 25%, soit : 1572.50€
 - Les fonds propres de la commune soit 2201.50 € sur le prix hors taxe.

2016/5-5 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA « RESERVE PARLEMENTAIRE » - AMENAGEMENT QUARTIER DE L'EGLISE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire présente au Conseil municipal le courrier de Mme la Députée indiquant la possibilité de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les projets d'investissement de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de demander la subvention de 3000 euros proposée par Mme la députée au titre des « concours spécifiques et administration-aides exceptionnelles aux collectivités » pour financer le projet d'aménagement du quartier de l'église.

Pour mémoire le financement prévu est le suivant :

DEPENSES

Etude prévisionnelle de l'ATEC : **130 000 €** hors taxe

RECETTES

Organisme		Taux	Montant (HT)
Conseil départemental : contrats départementaux de développement intercommunal	Acquis (25/6/2015)	50%	65 000.00 €
Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux	Acquis (27/02/2015)	25%	32 500.00 €
Région	non	0	0
Réserve parlementaire	sollicité	2.31%	3 000.00 €
Autres aides publiques	non	0	0
Fonds privés	non	0	0
Commune (autofinancement)	Acquis	22.69%	29 500.00 €
Total hors taxe		100 %	130 000.00 €

2016/6-6 INSCRIPTION AU PDIPR DU SENTIER DU BOIS DES FEES

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions.

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée.

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (article 28), modifiant l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil municipal de **BERNEUIL**

Décide

- d'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire "**le sentier du bois des fées**" dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.
- de demander l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants (à lister) :
 - chemin rural de Breuilaufa à Berneuil de p 37/OC à 36/OC,
 - chemin rural de Berneuil à la Lande de p 36/OC à 12/C,
 - chemin rural sans nom de p 259/E à 228/E...

reportés sur le plan cadastral et/ou la carte IGN annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal s'engage à :

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;
- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;
- autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage,) ;
- autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

2016/7-7 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS SUR LA COMMUNE DE BERNEUIL

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a engagé une procédure de révision de la réglementation des boisements de la commune de BERNEUIL.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 28 septembre au vendredi 30 octobre 2015. Conformément aux dispositions de l'article R126-5 du Code rural, il convient que le Conseil municipal émette un avis quant à ce projet de révision.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

EMET un avis favorable quant au projet de révision de la réglementation des boisements sur le territoire communal, tel qu'engagé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

2016/8-8 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AUX ENQUETES PUBLIQUES RELATIVES AUX PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER EN LIEN AVEC LE PROJET DE LGV POITIERS-LIMOGES DES CIAF DE CHAMBORET/PEYRILHAC, BLOND/VAULRY ET VAULRY/CHAMBORET.

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le département de la Haute-Vienne, maître d'ouvrage de la procédure d'aménagement foncier et forestier en lien avec le projet de LGV Poitiers-Limoges a organisé les enquêtes publiques relatives aux propositions de périmètre, de mode d'aménagement et de schéma directeur pour l'environnement des Commissions intercommunales de Chamborêt/Peyrilhac, Blond/Vaulry et Vaulry/Chamborêt respectivement du 29 octobre au 30 novembre 2015 et du 2 novembre au 3 décembre 2015.

conformément à l'article R121-21-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'avis des communes est sollicité.

Vu que l'emprise du tracé de la LGV n'impacte pas le territoire de la commune de Berneuil,

Vu qu'aucune remarque des enquêtes publiques, ne concerne notre territoire et n'émane de résidents de notre commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas émettre d'avis sur le sujet.

2016/9-9 DEMANDE DE SUBVENTION AU SEHV POUR REMPLACEMENT DES LAMPES AU MERCURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Les lampes de l'éclairage public sont pour certaines encore en vapeur de mercure. Il convient de les faire changer car elles ne sont plus remplaçables et sont dangereuses pour l'environnement.

La société Allez et Cie nous a transmis un devis d'un montant de 6717,42 € HT pour 18 lanternes.

Le SEHV peut être sollicité pour l'obtention d'une subvention, d'un montant de 50€ par lanterne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité le SEHV pour obtenir l'attribution de cette subvention.

Cette opération sera financée, outre la subvention sur les fonds propres de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

En ce qui concerne la demande de subvention pour projet culturel dans le cadre du PACT, le projet n'est pas assez avancé avec le Pays du Haut Limousin pour effectuer la demande. Il n'y aura pas de délibération lors de cette séance. Cependant, le Maire présente ce projet, qui pourra être mutualisé entre plusieurs communes. Le but de celui-ci est d'animer la commune et faire participer les habitants à cette animation, qui débouchera sur un spectacle. L'animateur du Pays du Haut Limousin travaille sur ce dossier et reviendra vers nous lorsqu'il sera plus abouti.

L'enveloppe financière d'un tel projet est de 20 000€ environ, subventionné à 50%.

La mise en place d'un comité d'animation est une idée qui plait aux habitants consultés. Il est décidé de convier ceux-ci à une réunion le 1^{er} avril prochain salle de la Mairie, afin de développer cette proposition et d'en décider la création si ceux-ci sont motivés.

Le Conseil municipal est informé que la commune souhaite travailler avec les communes de Blanzac et de Saint-Junien les Combes lors des travaux de voirie réalisés avec le SYGESBEM, voire lorsque le besoin s'en fera sentir. Cela se traduira par la passation de convention de mise à disposition de personnel (es agents techniques).

En ce qui concerne la création d'un site web pour la commune, nous avons reçu plusieurs devis. L'un se démarque des autres par la qualité de la prestation proposée. Il s'agit de la proposition de M. OVERTON, web designer, basé à Bellac. La décision sera prise au moment du vote du budget.

En ce qui concerne l'aménagement de la place de l'église, l'accord du Département nous est enfin parvenu pour la réalisation des fouilles sur la place du Relais. Le dossier à l'Inrap va pouvoir suivre son cours.

Après discussion au sein du Conseil, il est décidé de ne pas faire réaliser de battue aux pigeons sur cette période, le prélèvement n'étant pas nécessaire au vu de leur nombre.

Le Conseil est informé que les sanitaires de l'école côté garçons ont été carrelés par les agents techniques pendant les vacances.

Le projet de CCTP pour la réparation de la station d'épuration de Panissac devrait nous parvenir la semaine prochaine. La consultation des entreprises pourra donc être lancée prochainement.

Le Maire propose et ouvre à la discussion les projets d'investissement à inscrire au prochain budget.

Des abribus pour les enfants attendant les transports scolaires ont été demandés sur les villages de Taminage et la Borderie : Ludovic Boos a demandé des devis pour la fourniture du matériel nécessaire à la réalisation de ceux-ci par les agents.

Une diététicienne propose ses services pour l'élaboration des menus de la cantine scolaire. L'adjoint délégué aux affaires scolaires se charge d'étudier sa proposition. De plus le sujet de se fournir auprès de producteurs locaux est débattu. La commune peut être subventionnée par l'Etat : à voir pour la rentrée scolaire prochaine.

Suite à la réunion avec l'assistante de l'inspecteur d'académie à laquelle M. Boos a assisté au sujet des activités périscolaires, puisque notre commune est en régime dérogatoire, il s'avère que cela fonctionne bien et qu'aucun changement n'interviendra pendant trois ans.

Martine DINCQ présente l'association avenir 147/149, suite aux réunions qui ont eu lieu dernièrement. Cette association souhaite mener des actions plus nombreuses et plus percutantes au sujet de la RN

147 afin de la rendre plus sécuritaire. L'adhésion personnelle est de 5€ et d'une collectivité de 20€. Il est décidé d'y adhérer.

La séance est levée à minuit.

9 délibérations ont été prises lors de cette séance.

2016/1-1 PONTS ET JOURS DE CONGES EXCEPTIONNELS

2016/2-2 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACCESSIBILITE DE LA CANTINE SCOLAIRE, DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

2016/3-3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

2016/4-4 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

2016/5-5 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA « « RESERVE PARLEMENTAIRE » » - AMENAGEMENT QUARTIER DE L'EGLISE

2016/6-6 INSCRIPTION AU PDIPR DU SENTIER DU BOIS DES FEES

2016/7-7 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS SUR LA COMMUNE DE BERNEUIL

2016/8-8 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AUX ENQUETES PUBLIQUES RELATIVES AUX PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER EN LIEN AVEC LE PROJET DE LGV POITIERS-LIMOGES DES CIAF DE CHAMBORET/PEYRILHAC, BLOND/VAULRY ET VAULRY/CHAMBORET.

2016/9-9 DEMANDE DE SUBVENTION AU SEHV POUR REMPLACEMENT DES LAMPES AU MERCURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC